

ARRETE DU MAIRE

N° 2023- 060

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné André PRAT Président de l'association
"Haut de Gamme"

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la Salle de L'ÉTOILE

A l'occasion de : notre concert de variétés françaises

Du 10 mars 2023 de 21h à 24h au

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Chorale HAUT DE GAMME

94 Avenue Croix Couverte
84210 PERNES LES FONTAINES
Tél : 06 95 31 13 83

hautdegamme84@gmail.com

Siret : 809 378 318 00012 - APE : 9499Z

Ass loi 1901 : W 84 300 3710

Le 10 mars 2023

Signature:

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. André PRAT Président de l'Association
"Haut de Gamme"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 10 Mars 2023 - 21h00 au 10 Mars 2023 - 24h00

A l'occasion de Concert de variétés françaises - Salle de l'Étoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
07 MARS 2023

Fait à Châteaurenard, le **02 MARS 2023**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS